

Le Maire

Marseille, le **28 FEV 2022**

Commissaire Enquêteur :

Affaire suivie par : Service Technique et Urbanisme
Nos Réfs : NB/RC/SV n° 30-02-2022

Objet : avis Mairie 15/16 portant sur l'enquête publique LNPCA.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de la création de la Ligne ferroviaire Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) reliant Marseille à Nice (Phases 1 et 2), SNCF-Réseau, porteur du projet, a déposé en préfecture un dossier soumis à une enquête publique afin de pouvoir débiter les travaux permettant la mise en service du projet.

Les arrondissements formant le 8^e secteur de Marseille, sont directement concernés par ce projet. En effet, cette ligne nouvelle doit traverser le 16^e arrondissement comme le 15^e, avec des impacts particulièrement notables sur son territoire, autant pendant les 12 ans de travaux qu'une fois la ligne mise en service.

Le projet de Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur est un projet majeur, visant notamment à améliorer la compétitivité du train par rapport à l'avion et à la voiture pour les échanges entre Paris, Lyon et les villes de la moitié nord de la France d'une part, la façade littorale méditerranéenne de l'autre. A ce titre, c'est un projet important pour la transition écologique de notre pays et de notre ville.

C'est aussi et avant tout un projet de désaturation des nœuds ferroviaires et d'augmentation des capacités de circulation des TER et trains inter-cités. En créant une interconnexion souterraine entre les voies reliant Marseille vers le nord et celles desservant le Var et la Côte d'Azur, le projet permet de créer des trains « traversant » directs et rapides et d'accueillir sur ce plateau un nombre nettement plus important de trains. Par ce double effet, le projet permet de créer un véritable « RER métropolitain », c'est-à-dire un système de train cadencés, à amplitude de service et fréquence élevés, reliant les principales centralités de la métropole, mais aussi de Marseille (Saint Charles, la Blancarde, les gares des quartiers nord et de la vallée de l'Huveaune) constituant presque ici une troisième ligne de métro.

Le secteur Saint André/ Saint Henri

Le projet se traduit par la suppression de deux passages à niveau actuellement essentiels à la desserte du quartier de Saint André en bus et en voiture.

La création d'une nouvelle halte ferroviaire à Saint André, en interconnexion avec le tramway, est une bonne nouvelle sous réserve que sa desserte soit de qualité et que son intégration urbaine respecte le quartier et que le calendrier du tramway soit

respecté. Mais elle ne constitue pas à elle seule une réponse suffisante aux changements induits par la suppression du passage à niveau.

Concernant la réalisation des ouvrages de franchissement, notamment au niveau du Boulevard Cauvet, nous regrettons le manque de détail sur l'intégration paysagère et architecturale de cet ouvrage, notamment sur les aspects sécuritaires (éclairage, protection des piétons, etc)

La reconstitution de ces circulations est essentielle pour la vie du quartier. Sans une réponse concertée et à la hauteur des enjeux, nous prenons le risque d'isoler et de paupériser ces quartiers. La mairie du 8^e secteur le refuse et exige que la Métropole trouve, avec les habitants et les commerçants une solution.

De même, le tracé du tramway dans sa prolongation n'étant pas encore totalement acté, il est nécessaire d'adapter les ouvrages de franchissement à un éventuel passage du tramway, notamment sur l'adaptation du pont-rail du Chemin ruisseau Mirabeau

Nous exigeons également, sur ce périmètre, que, conformément aux accords pris lors des comités de pilotage, que l'augmentation du trafic ne soit due qu'à l'augmentation de la fréquence des trains de passagers à l'exclusion d'une augmentation du FRET. Les éléments actuellement à notre disposition ne précisent pas suffisamment ce dernier point.

Le secteur Bassens

Le choix technique retenu par l'État et la SNCF s'est porté sur l'option la plus au sud, qui conduit à la démolition de la Cité Bassens 2.

La mairie du 8^e secteur regrette vivement ce choix. Il s'agit d'une atteinte à la vie des familles attachées à cette Cité. C'est également un ensemble à taille humaine, modèle que nous privilégions, qui va disparaître.

Actuellement, le devenir des habitants de la cité Bassens est un impensé. Cette situation n'est pas acceptable et plusieurs initiatives doivent être prises afin qu'une offre de relogement de meilleure qualité leur soit proposée.

Conformément à l'avis voté par le conseil municipal de Marseille le 10 novembre 2021, la mairie du 8^e secteur demande :

- La mise en place immédiate d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale destinée à recueillir les besoins des habitants ;
- La création, dans le même arrondissement, d'une opération immobilière sociale et à taille humaine permettant aux familles d'être relogées dans des conditions de confort améliorées, avec des loyers constants et un reste à charge équivalent
- La conduite d'un travail de mémoire sur cette cité et ses habitants et notamment sur le tragique accident ferroviaire qui l'a endeuillée.

Les atteintes aux propriétés des riverains

La préparation de la réalisation de la Ligne ferroviaire Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) a déjà nécessité un certain nombre d'expropriations.

La mairie du 8^e secteur de Marseille rappelle son opposition de principe à cette procédure et demande que des solutions amiables soient toujours et réellement

recherchées. Chaque expropriation est un drame humain, c'est pour cette raison que cet outil doit être utilisé avec parcimonie et discernement.

Si les expropriations nécessaires feront l'objet d'une enquête parcellaire spécifique, nous regrettons un manque d'information sur les parcelles d'ores et déjà identifiées. Ceci nous permettrait de mieux appréhender l'impact sur le territoire et sur les habitants.

Outre les expropriations, les conséquences sur le bâti ne sont pas traitées, notamment dans le secteur de Saint-Louis. La crainte de vibrations importantes pouvant entraîner des fissures et les nuisances sonores lors des passages des trains est une véritable inquiétude. Nous nous interrogeons sur les mesures conservatoires envisagées.

Conclusion

La réussite du projet de création de la Ligne ferroviaire Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) revêt une importance de premier ordre. C'est pourquoi la mairie des 15^e et 16^e arrondissements souhaite y contribuer de manière active. Résoudre les trois problématiques évoquées dans cet avis nous semble un préalable indispensable, car il est indubitable que l'adhésion de la population à ce projet en conditionne sa réussite et son appropriation future.

Instaurer des clauses d'insertion dans les marchés passés pour réaliser ce gigantesque projet, en particulier au bénéfice des populations des quartiers qu'il traverse, est indispensable et y contribuera grandement.

Enfin, mettre en place un vrai plan de la maîtrise des nuisances pendant le chantier nous paraît essentiel.

Afin de contribuer à la bonne atteinte des objectifs fixés dans ce projet et à la résolution des difficultés évoqués, nous nous tenons à la disposition du maître d'œuvre et des différentes parties prenantes.


Nadia BOUDINSEUR
Maire du 6^{ème} secteur